MEDECINS DU MONDE - FRANCE

REDYNAMISATION DU PORTAGE ASSOCIATIF DES OPERATIONS A L'INTERNATIONAL

ROLES ET MANDATS DE POOLS ET LEURS RELATIONS AVEC LES GROUPES

PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL RPAI - MARS 2021

En octobre 2019, le CoPil RPAI a posé des invariants tels que le modèle de MdM ainsi que la volonté d'aboutir à une décision finale qui sera concrétisée pour l'association. Cette proposition s'inscrit dans ce cadre.

Les présents travaux et propositions concernent les opérations à l'international et n'a pas vocation à influer sur le modèle de MdM sur les projets, actions et vie associative sur la France.

La place du cadre bénévole comme act.eur.rice clé et stratégique est réaffirmé. Les propositions cherchent à maintenir le modèle associatif de MdM en tant que construction paritaire bénévole salarié.e

A. LES POOLS[1]

Les pools se substituent au triptyque, le portage se situe au niveau sous régional ou pays et non plus au niveau projet.

1. **Le périmètre du pool** :

- Sous régional
- A minima l'ensemble d'un pays si la sous-région ne fait pas sens

2. **Les rôles et missions des pools**

⇨ Contribution aux projets et programmes

- Alimente en continu les connaissances de MdM sur un pays et/ou une zone géographique dans une dynamique de veille
- Produit de la réflexion permettant à MdM d'initier une stratégie d'intervention régionale ou pays
- Participe à l'élaboration de la stratégie pays/ sous régionale y compris pour :
  - L'identification et la priorisation des pistes de développement
  - L'évaluation des possibilités/ opportunités de mise en œuvre des stratégies thématiques au vu de la pertinence en local
  - La définition des domaines & lieux d'intervention
  - La détermination des missions exploratoires potentielles
  - La définition des axes de plaidoyer / être force de propositions sur les instances de plaidoyer à investir
- S'implique sur les temps clés opérationnels : réorientation, évaluation des stratégies pays/région
- Garantit que la stratégie régionale correspond à la stratégie globale de l'association

⇨ Mobilisation d'act.eur.rice.s et partenaires

- Facilite le développement de synergies d'acteurs au niveau d'un pays, d'une sous-région ou d'une région
- Mobilise des ressources/ expertises extérieures

[1] Une autre dénomination est recherchée afin d'intégrer la notion de « steering » / pilotage.

- Participe à l'analyse et au choix des partenaires au regard de nos valeurs et de la stratégie globale du pays/sous-région et de MdM
- Contribue à l'accompagnement de l'identification des mobilisations citoyennes
- Participe à la communication externe des projets du pays/ de la zone selon une stratégie déterminée avec le pool

⇨ Dynamisation de la vie associative

- Représente la mémoire et l'histoire de MdM dans un pays/ une sous-région
- Diffuse les valeurs et le projet associatif et promeut le modèle paritaire et millitant auprès des équipes et de nos partenaires
- Contribue à intégrer des personnes concernées par nos programmes, potentiellement aussi des représentants de nos partenaires
- Participe à développer et faire vivre la vie associative locale
- Garantit le lien avec les instances existantes au sein de MdM

3. Que peut produire le pool ?

- Une stratégie pays/ sous-région
- Une proposition de mission exploratoire
- Des recommandations pour un projet présenté en Comité de Direction
- Des éléments d'évaluation (revue de programme)

4. De qui sont composés les pools?

Chaque pool doit être composé de ressources complémentaires expérimentées sur des territoires et des thématiques et assurer l'articulation entre les connaissances thématiques et connaissances territoriales

- Le pool est paritaire composé de bénévoles et de salarié.e.s militant.e.s. Sur un pays concerné, il est en lien avec l'équipe opérationnelle concernée
- Le statut de responsable bénévole jusqu'ici dénommé.e RM ne disparait pas. Ces responsables bénévoles militant.e.s font partie intégrante d'un pool. Nous proposons de l'appeler Volunteer Board Delegate[2] (Représentant bénévole du CA / Representante voluntario del CA ou Délégué bénévole du CA / Delegado voluntario del CA), il/elle doit être adhérent.e et validé.e par le CA.
- La taille du pool dépend de l'échelle qu'il couvre (pays ou groupe de pays)
- Noyau stable paritaire de 4-6 act.eur.rice.s (1 desk ; 1 genco par pays ; au moins 2 "board delegate" en tendant vers une représentation locale et une mixité d'expérience territoriale et thématique garante de la connaissance territoriale)
- Un 2eme cercle plus flexible est constitué de ressources humaines variées qui peuvent être membres de façon plus temporaire en fonction du contexte, des partenaires du moment (personnes concernées, partenaires, experts…)
- Ressources bénévoles : des bénévoles expérimenté.e.s plutôt qu'expert.e.s, qui peuvent toutefois mobiliser de l'expertise, interne ou externe. Ils apportent leurs connaissances et leur savoir expérienciel.
- La construction de pools doit permettre de recomposer la typologie associative de MdM, c'est-à-dire d'intégrer parmi les figures associatives d'autres profils (parcours personnel, professionnel, statut social, personnes concernées, partenaires, acteurs et actrices du terrains).
- Le pool doit contribuer à la dynamique de constructions de parcours associatifs

5. Principes de fonctionnement

- Le pool reste en lien privilégié avec les équipes opérationnelles concernées
- Il est important d'avoir des membres bien déterminés, identifiés et stables dans le temps avec un nombre évolutif
- Le flux de communication doit être équilibrée au sein du pool (avec par exemple une adresse générique pool). Il serait nécessaire d'identifier un point focal (bénévole) pour le lien avec les instances associatives
- **L'animation des pools est assurée par un binôme paritaire** dont le point focal. Cette animation nécessite des ressources (déplacements, temps de travail - odj, invitations, organisation…)

[2] Dans le choix de la dénomination le lien avec le CA (de qui il/elle tient sa validation) est important d'un point de vue associatif. Il permet également d'apporter un éclairage à l'international sur le fonctionnement de MdM auprès des partenaires.

6. Temporalité des échanges

- Des temps d'échange et de travail réguliers (idéalement 1 fois par mois pour le noyau dur)
- 2 à 3 fois par an pour l'ensemble du 2eme cercle/pool élargi, autour par exemple des sujets suivants
  - Révision de la stratégie pays / sous-régionale
  - Temps de bilan annuel/prospectif
  - Temps spécifique de vie associative
- Des temps ad-hoc, selon imprévus contextuels
- Des échanges essentiellement en visio (développement des bénévoles sur les terrains d'intervention ?)
- Visites terrain: Prévoir 1 visite / an avec mini 2 membres du pool

7. Points de vigilance sur le fonctionnement du pool :

- Associer les membres du pool aux temps-clés de la vie d'un projet sous peine de décrochage entre pool et siège/ terrain
- Le pool doit appréhender les enjeux des projets dans les pays d'intervention
- Générer un flux d'informations suffisant

B. LES POOLS ET LE MECANISME PARITAIRE

Les pools remplacent les triptyques et les groupes géopolitiques

PROJET ASSOCIATIF et PLAN STRATEGIQUE définissant : Valeurs / Changements sociaux visés / Principes d'intervention

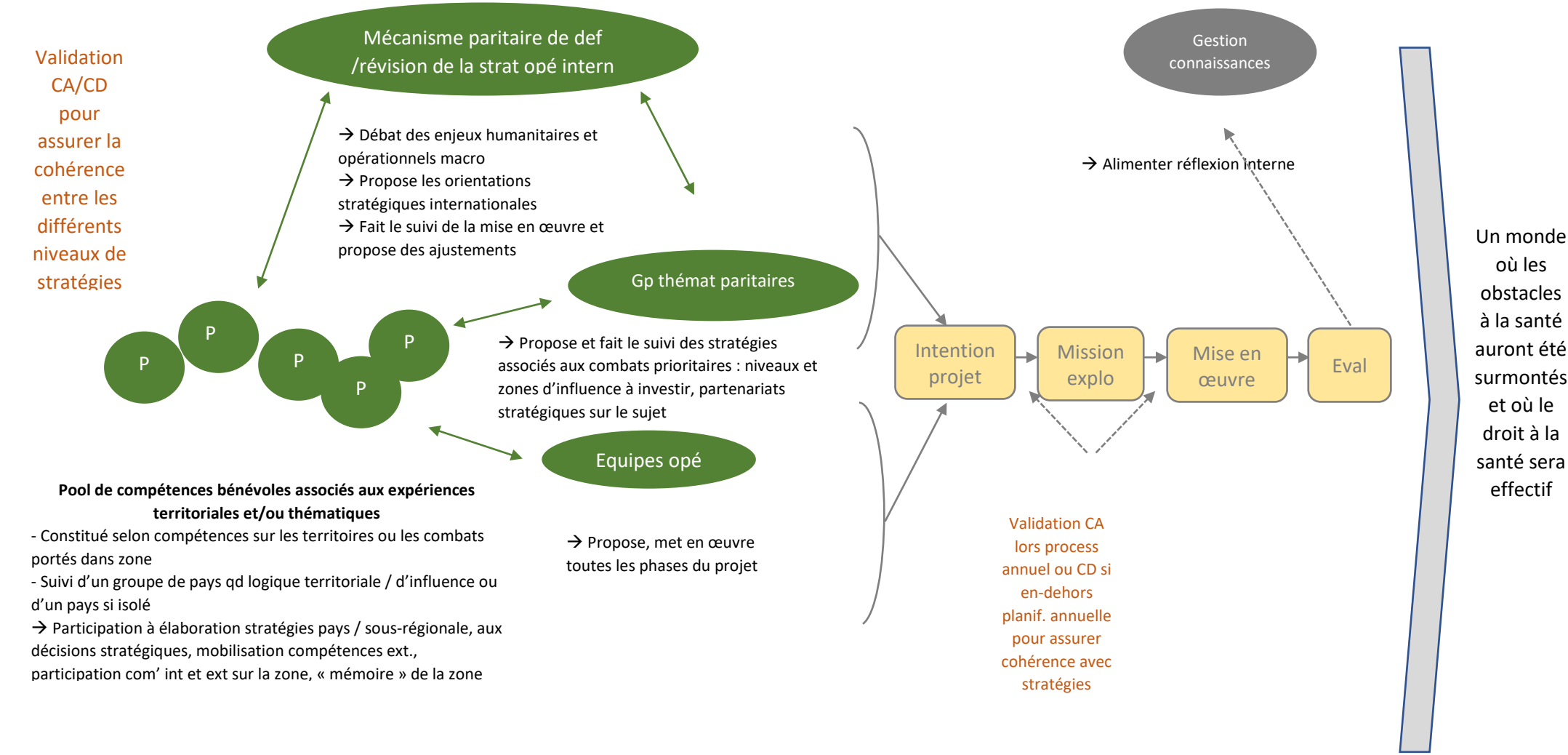

Pool de compétences bénévoles associés aux expériences territoriales et/ou thématiques

- Constitué selon compétences sur les territoires ou les combats portés dans zone
- Suivi d'un groupe de pays qd logique territoriale / d'influence ou d'un pays si isolé

→ Participation à élaboration stratégies pays / sous-régionale, aux décisions stratégiques, mobilisation compétences ext., participation com' int et ext sur la zone, « mémoire » de la zone

1. Rappel : rôle et mandat des groupes géopolitiques et des responsables de groupes

- Les groupes géopolitiques assurent la cohérence des missions de MDM sur la région dont ils ont la charge et veillent au respect du projet associatif.
- Les Responsables de Groupe Géopolitique s'assurent que les projets sont conformes à la stratégie politique de l'association et du groupe géopolitique, telles qu'elles ont été validées en Conseil d'Administration (CA) et Comité de Direction (CD).

Les pools reprennent l'ensemble des responsabilités des groupes

- Alimentent les connaissances de MdM sur une zone géographique et sont garants de sa mémoire,
- Définissent les domaines d'intervention souhaitables,
- Produisent de la réflexion permettant à MdM de définir les priorités géopolitiques
- Animent les lieux de rencontre entre les associatifs, salariés et autres,
- Initient des projets et suscitent réflexions sur stratégies pertinentes dans les régions
- Suivent les projets en lien avec la stratégie de la zone géopolitique,
- Donnent du sens et de la cohérence entre les projets, en partageant les informations, les ressources….
- Font le lien entre les RM du groupe et les coordinateurs, y compris en dehors des réunions des groupes,
- Font le lien avec les groupes thématiques

⇨ **On retrouve l'ensemble de ces éléments dans les rôles et missions des pools élargis tels qu'ils ont été débattus au sein du COPIL/ lors des deux séminaires de travail 2020**

2. Avantages/opportunités et difficultés identifiées

a. Avantages et opportunités

Certains groupes géopolitiques actuels pourraient s'apparenter à un pool soit dans leur taille, soit dans leur fonctionnement

- Le cahier des charges du pool est dans la continuité du cahier des charges du groupe géopolitique et garantie une place similaire voire plus importante au bénévole
- Un espace d'échange macro pourrait être maintenu dans le cadre d'un mécanisme paritaire dont les modalités restent à préciser

b. Difficultés identifiées

- Il faut encore préciser comment les pools pourraient alimenter un mécanisme paritaire.
- Il sera peut-être nécessaire ponctuellement d'avoir des échanges entre plusieurs pools dont les enjeux seront proches ou lorsqu'ils sont intéressés par les mêmes espaces d'influence.

3. Groupes thématiques

Toutes les discussions ont été dans le sens d'un **maintien des groupes thématiques** avec néanmoins la probable nécessité de revoir leur mandat / fonctionnement

- Nécessaires lieux d'échanges et de propositions autour des enjeux thématiques.
- Fonctionnement à revoir si besoin selon les orientations définies et le mandat.
- Intérêt du mandat actuel centré sur la proposition d'orientations stratégiques autour des enjeux et non la validation de projets par exemple.
- Intérêt de la participation des acteurs externes
- Lieux de rencontre et de convergence France international
- A la demande des pools, ils participent aux réunions du 2eme cercle
- Ils sont présents aux temps stratégiques

4. Mécanisme paritaire

- 1 temps stratégies régionales (2eme cercle) inter pools
- 1 temps stratégique dynamique opérationnelle internationale par an (2 points focaux par pool + direct.eur.rice.s + CA + RPs + Représentants groupes thématiques et DSP) : échange d'informations, construction stratégique commune ; grille de lecture pour établir des priorités